

Le *PRECURSEUR* donne les nouvelles
à 50 heures avant les Journaux de
Paris.

ON S'ABONNE

LYON, rue du Gare, n° 5, au 2°
PARIS, M. Pl. JUSTIN, rue St-Pierre-
Montmartre, n° 15.

LE PRECURSEUR,

Journal constitutionnel de Lyon et du Midi.



PRIX :

10 francs pour 3 mois;
32 francs pour 6 mois;
64 francs pour l'année.
Hors du département du Rhône,
1 franc de plus par trimestre.

LYON, 16 décembre.

La force des choses pousse les doctrinaires au-delà de leur propre système. Ils ne rêvaient sous la restauration et immédiatement après la révolution de juillet que la monarchie représentative aux trois pouvoirs équilibrés avec une pairie aristocratique et par conséquent indépendante. Aujourd'hui ils vont bien plus loin : ils ne songent plus à créer une représentation indépendante des privilégiés : tout ce qu'ils veulent c'est une espèce de monarchie ministérielle avec des chambres de valets, consultées pour la forme, mais obéissant toujours à toutes les volontés royales.

Les passions du Château n'ont pas peu contribué à jeter ainsi les doctrinaires hors de leur terrain. Le Château est beaucoup plus positif et plus fin dans ses vues que toute l'école métaphysique des trois pouvoirs. Il a très-bien compris qu'il n'y avait pour lui que deux dangers : au dehors une coalition anti-dynastique, c'est-à-dire légitimiste, au dedans l'opinion républicaine. Pour se ménager la tolérance de l'étranger, il a fait tout ce que nous avons vu depuis ses premières relations diplomatiques, depuis la révolte de Pologne, depuis les soulèvements de l'Italie ; il a déployé une indulgence infinie pour le carlisme, il a montré la ferme résolution de violer plutôt toutes les lois, de briser toutes les juridictions, de soulever toutes les antipathies nationales, plutôt que d'exposer une personne royale, une princesse légitime, une parente des Bourbons d'Espagne, de Naples et de Turin aux violences de la justice populaire.

Pour écraser le principe républicain, il a calomnié Lafayette, Laffitte, B. Constant, tous les hommes connus pour n'hésiter jamais entre les principes et les personnes, entre la France et la royauté. Il a commencé contre la presse sous toutes les formes une guerre sans pitié, sans mesure et sans terme. Il a étouffé la manifestation de toute idée qui allait au-delà de la royauté ; enfin se trouvant, un jour de colère, devant des républicains armés, il s'est livré à une véritable débauche de violence féroce et de haine brutale. Il est allé jusqu'au coup d'état, lui qui en était à calculer quelques voix dans une majorité parlementaire.

Les doctrinaires ont donc été entièrement distraits de leur idée fixe : l'aristocratie héréditaire. Poussés par le Château, qui est beaucoup plus bourgeois (dans la mauvaise acception du terme), qu'aristocratique, ils sont entrés par force dans le système purement bourgeois de gouvernement. Ils ont épousé les intérêts bourgeois, favorisé la réaction bourgeoise, servi les passions bourgeoises, et maintenant ils seraient bien en peine de dire où en sont leurs vieilles théories de pondération parlementaire. Cet embarras se prouve et en même temps s'explique par la petite et fine bouderie qu'a montrée habituellement le *Journal des Débats*, organe du vieux et pur doctrinarisme, contre les hommes d'affaires bourgeois du passé et de l'avenir, contre M. Périer et contre M. Dupin. Il se prouve encore par ce silence obstiné de M. Royer-Collard, qui semble regarder en pitié, sans vouloir s'y mêler en rien, les pauvres machinations gouvernementales de ses adeptes.

D'un côté les doctrinaires ont été tout surpris quand ils ont voulu mettre la main à l'œuvre, d'un fait que nous avons déjà signalé bien des fois et que n'avaient point aperçu les doctrinaires de 89, comme Mounier, Lally-Tollendal, etc., quoique ce fait fut dès-lors bien évident : l'absence de tout élément réel d'aristocratie durable, l'impossibilité de créer en France un corps qui ne sortant point de l'élection démocratique ou de la nomination royale, sut par sa propre force se maintenir et se faire respecter de la démocratie et de la royauté. — Cette impossibilité inattendue et hautement manifestée par les mandats impératifs des électeurs bourgeois de 1831 les a jetés hors de leur ligne, et pour ainsi dire de leur assiette gouvernementale et philosophique.

D'un autre côté le fanatisme pour la royauté de juillet, c'est-à-dire pour la stabilité et la reprise des affaires vivement fouetté par le Château, directement dans la garde nationale de Paris, et le mouvement anti-aristocratique du corps électoral de 1831 dans les départements, ont démontré aux doctrinaires la nécessité de pactiser avec les sottes passions de la bourgeoisie, s'ils ne voulaient devenir entièrement nuls et se retirer des affaires ainsi que leur maître, Royer-Collard. Mais, on le sait, et depuis 1814 ils l'ont assez souvent prouvé, les doctrinaires n'hésitent jamais à faire une concession de principes pourvu qu'on leur fasse une concession de pouvoir et d'argent. Ils n'ont donc pas reculé devant la triste nécessité que leur imposaient à la fois le Château, les bourgeois de Paris et des départements.

Nous n'avons jamais refusé de rendre à nos adversaires même une justice flatteuse ; nous ne craignons donc pas de dire après le *National* que le doctrinarisme pur, libre

des rancunes violentes du Château, se serait montré beaucoup plus tolérant pour la pensée et n'aurait pas songé à imposer à la presse des entraves aussi stupides que la circulaire Barthe. Il y a, selon nous, non pas des vues plus généreuses, mais des idées plus larges chez les doctrinaires que chez les libéraux bourgeois de la restauration convertis au juste-milieu. Et pour notre compte nous accepterions un ministère Guizot sans alliage, avec moins de répugnance qu'un ministère Dupin, accompagné des lourds protégés du *Constitutionnel*. Les doctrinaires sont des athées politiques, mais ce sont des fripons de bonne compagnie, gens d'esprit qui n'ont pas de motifs pour éviter la discussion ; les libéraux des quinze ans ne nous apporteraient pas moins d'immoralité et ils nous la donneraient plus nue, plus brutale et plus sottise.

Cependant nous persistons à dire que l'avènement d'un cabinet Dupin est de plus en plus probable. On ne peut se dissimuler que cette couleur convient beaucoup mieux et à la bourgeoisie de Paris et aux vieux libéraux de la province.

Quant à la chambre, quoique prête à soutenir tout ministère venu des Tuileries, quel qu'il puisse être, elle n'est nullement doctrinaire et même elle supporte avec une certaine impatience la fatuité arrogante des petits suivants de M. Guizot : M. Gaubert, M. Augustin Giraud, M. Mahul, M. Duchâtel, etc.

Nous le disons franchement, tout étonnant que cela doive paraître, la chambre n'a pas assez de lumières pour être doctrinaire. Elle craint et déteste ces hommes d'étude et de philosophie qui viennent à la tribune lui distribuer des idées, comme si la majorité se nourrissait d'idées ! — C'est un fait singulier, mais pourtant très-réel que l'inattention universelle avec laquelle on écoutait M. Guizot dans le cours de la dernière session : M. Guizot, le plus fort du parti, le véritable résumé de ce qu'il peut y avoir dans le juste-milieu de principes et de science !

M. Dupin, au contraire, avec son commérage trivial et mordant, avec son épigramme hargneuse et vulgaire, est tout-à-fait l'homme de la chambre actuelle. M. Dupin est le bourgeois poussé à son plus haut degré de perfection. Chicanier, tracassier, commun dans ses idées et dans son langage, ennemi de toute généralisation philosophique, de toute innovation rationnelle, partisan déclaré de toute nouveauté vieille de 50 ans, c'est la personnification la plus exacte du libéralisme de la restauration : haine des jésuites, haine des grands seigneurs, voltairianisme pur, philosophie appuyée sur le code, c'est tout une classe et tout une génération. — Si M. Dupin ne devient pas le chef d'un long ministère sous l'empire de la bourgeoisie libérale, M. Dupin et la révolution de juillet auront tous deux manqué à leur destinée.

On a vu par la conduite de M. Dupin dans l'affaire de l'état de siège, quelle large idée il a du droit politique ; on a vu par ses discours sur la liste civile et ses arguments en faveur des grands consommateurs, quelles profondes théories d'économie il professe dans des questions qui renferment le présent et l'avenir de la France et de l'Europe. Il y a là de quoi rassurer sur les actes d'une administration dont il serait le chef.

Eh bien ! cette hauteur de raison, cette fermeté de conscience sont le très-fidèle portrait de la raison et de la conscience de la majorité, et la chambre représente de tout point le corps électoral des bourgeois, nos souverains seigneurs et maîtres depuis 1830.

Ce que les doctrinaires en philosophie historique et les hommes d'affaires, comme M. d'Argout, en économie politique, pourront jeter par-ci par-là d'idées nouvelles, ne prévaudra pas contre la nature de la bourgeoisie et contre les passions du Château.

Le gouvernement sera bourgeois jusqu'à la fin, comme il le fut le lendemain de la révolution, et c'est contre les intérêts bourgeois, contre les affections et les haines bourgeoises que nous devons faire triompher la démocratie nouvelle.

Voilà notre tâche, elle devient tous les jours plus facile, et la marche franchement bourgeoise de la chambre nous est d'un grand secours, bien loin de nous être un obstacle.

Ans. P.

Ce qu'il y a de remarquable dans le procès des Grenoblois, c'est que l'arrêt de la cour royale de Lyon est moins encore la justification des prévenus que la condamnation de la conduite qu'ont tenue les autorités de Grenoble. Les avocats ont accusé au lieu de défendre, et le ministère public a presque oublié l'accusation pour porter tous ses efforts sur la justification de M. Duval, de M. le procureur du roi Moyné, et des chefs militaires. Il s'est plaint qu'on avait jeté sur eux un bap-

tême d'infamie. Dans leur réplique les avocats ont montré la légitimité de ce baptême, et la cour a jugé (1).

PARIS, 14 décembre 1832.

(Corresp. particulière du *PRECURSEUR*.)

Il est quatre heures et le bruit se répand qu'une estafette vient d'apporter au ministre de la guerre la nouvelle de la prise de la lunette St-Laurent.

Nos lettres d'aujourd'hui dont je vous donne un ample extrait font pressentir ce résultat qui n'aurait eu lieu que dans la nuit du 12 au 13, au moins le 13 au matin.

La prise du fort St-Laurent n'est qu'une opération préliminaire du siège. L'occupation de ce point termine la première période de notre expédition devant la citadelle d'Anvers.

C'est à cette nouvelle de la prise de la lunette que quelques spéculateurs ont attribué la hausse des fonds à la bourse de ce jour, que d'autres expliquaient par le résultat tout ministériel des élections anglaises.

— Il y a en ce moment en prison trois individus soupçonnés également, et d'après des indices très-différents, et sans complicité entre eux, d'avoir commis l'horrible attentat du Pont-Royal.

— Une lettre diplomatique de La Haye annonce de la manière la plus formelle que le départ pour Paris de M. d'Henzel, premier secrétaire de légation, sur lequel déjà la presse faisait des conjectures, n'a aucune importance politique. Le voyage de M. d'Henzel en France était décidé depuis trois mois, pour l'époque même à laquelle il vient de s'effectuer, et M. d'Eyragues chargé d'affaires de France, est toujours à son poste à La Haye.

— On m'assure que le ministre de la police est en ce moment préoccupé des moyens d'empêcher à tout prix les communications des légitimistes avec la prisonnière de Blaye. On a remarqué des signaux en action entre les remparts où la duchesse de Berry va se promener, et le dehors de la place. Il paraît d'ailleurs faux au dire des légitimistes les mieux informés, qu'il y ait eu jusqu'à présent de correspondance écrite entre la régente et ses partisans.

— Il est question tout bas d'un redoublement de surveillance dans la prison de Nantes. Quelques intelligences auraient été signalées entre les prisonniers et certaines personnes que je ne puis désigner.

— A la dernière soirée de M. de Pradel, le grand improvisateur, quelqu'un ayant proposé pour sujet de tragédie *l'attentat horrible*, un rire universel circula dans l'assemblée. Quelqu'un fit observer que le sujet n'avait rien de tragique ; une autre personne dit qu'il avait déjà été la matière de tant d'improvisations, que c'était bien assez.

— Sir Strafford Canning et le marquis de Palmella sont attendus à Paris ce soir, se rendant à Madrid.

— Les élections anglaises continuent de réussir au parti de lord Grey. Les députés nommés à Londres sont tous des vighs modérés.

— En Irlande au contraire le parti radical triomphe presque partout. Tous les candidats sont forcés à s'engager par serment à voter la dissolution de l'union.

Les torys les plus distingués qui aient obtenu la députation dans les comtés sont jusqu'à présent MM. J. Scarlett, Baring, Robert Peel, Herries et Duncomba.

— Le cabinet anglais a créé quatre nouveaux pairs ; ce sont les fils du comte Derby et du comte de Stamford, ce dernier sous le nom de baron Grey, le marquis de Tavistock et lord Urbridge.

— Le prince d'Orange, dont le journal de la Haye annonçait le retour dans cette résidence, en était déjà reparti quand cette feuille signalait son arrivée. Il était venu auprès du roi son père pour célébrer le 40^e anniversaire de sa naissance. Il est reparti presque immédiatement pour regagner son quartier général.

— Les fonds publics ont éprouvé aujourd'hui une hausse assez marquée.

Le 3 p. 0/0 ouvert à 68 10 a été fermé à 68 45. C'est une différence de 60 centimes sur le cours d'hier.

Dans la situation de la place et des marchés, cette hausse a surpris et a dû surprendre tout le monde, c'est-à-dire les habitués de la Bourse, attendu qu'elle n'était motivée par aucun événement politique connu.

On a bien pensé que c'était un coup de Bourse exploité par quelque confident d'un ministre ou du ministère ; mais on n'a pas su quelle était la nouvelle sur laquelle on a opéré. Demain probablement le *Moniteur* la révélera.

(1) Le public a ratifié l'arrêt par une sérénade très-brillante et très-nombreuse donnée aux deux avocats patriotes le jour de leur départ par la musique de l'artillerie de l'ancienne garde nationale de Lyon.

En attendant cette nouvelle, les spéculateurs à qui il fallait un motif, disaient que la hausse était le résultat des élections anglaises qui toutes étaient favorables au ministère Grey, particulièrement ami de la France; d'autres attribuaient la hausse à l'approche de nos batteries des murs des fossés de la citadelle d'Anvers, lesquels murs seraient démolis dans 4 jours par notre artillerie et livreraient à l'armée une brèche praticable; d'autres enfin prétendaient que des négociations très-actives étaient entamées avec le cabinet de La Haye par les cabinets de St-James et de Berlin, à l'effet d'obtenir la remise de la citadelle d'Anvers à Léopold et d'arrêter l'effusion du sang.

Tels sont les *on dit* qui ont circulé à la Bourse.

Il est probable que demain on apprendra officiellement les nouvelles dont l'action s'est fait sentir aujourd'hui sur les rentes.

— C'est demain que MM. Enfantin et Michel Chevalier se constituent prisonniers à Ste-Pélagie.

Hier, les amis des disciples de St. Simon ont reçu la lettre suivante :

Ménil-Montant, 12 décembre.

Au nom de Dieu qui veut aujourd'hui l'égalité de l'homme et de la femme, je demande à tous ceux qui m'aiment ou qui m'ont aimé comme PÈRE, pour la constance avec la quelle j'ai fait et je fais SA VOLONTÉ, de s'unir à moi et à mes enfans, le vendredi 14 décembre, VEILLE du jour où mes enfans iront chercher le baptême du SALAIRE, et où MOI et MICHEL nous recevrons le baptême de la PRISON.

Je leur demande de s'unir à nous au cimetière du père Lachaise à HUIT HEURES DU MATIN, sur les tombes de ST. SIMON, d'Eugène RODRIGUES, de ROBINET et de TALABOT, Sur la tombe de MA MÈRE,

En mémoire de BAZARD

Et de *Buche* mort près de BAZARD.

Au nom du Père et par son ordre, MICHEL.

A 8 HEURES PRÉCISES.

L'heure un peu matinale indiquée pour cette cérémonie a été cause qu'elle a réuni peu de curieux; mais les croyans en St. Simon se trouvaient en assez grand nombre.

Rouen, 13 décembre.

On voit en ce moment sur le port une chaîne avec semoir à la vapeur venant d'Angleterre et destinée aux environs de Paris. La chaudière se compose de quatre tuyaux de fonte, placés parallèlement les uns aux autres. Presque tout l'appareil est en fonte on en fer forgé et doit peser plusieurs milliers.

Lille, 13 décembre.

Hier plusieurs voitures de malades venant de l'armée française en Belgique sont arrivées à Lille et se sont arrêtées devant l'hôpital militaire.

Cherbourg, 8 décembre.

Nous avons reçu des nouvelles de l'escadre par la corvette la *Bayonnaise*, arrivée hier des dunes où elle a laissé l'*Ariane* et la *Syrène* que le mauvais temps a empêché de se rallier à l'escadre.

On ne pense pas que l'escadre reprenne de sitôt la mer, à moins qu'on ne lui donne une destination fixe sur les côtes de la Hollande.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

(Présidence de M. DUPIN aîné.)

Fin de la séance du 13 décembre.

M. le président : Vient maintenant la question de savoir s'il y aura une ou plusieurs commissions pour le budget des recettes et des dépenses.

M. Demarçay : Si je devais renoncer à ma proposition, ce serait de celle de M. Dupin que je me rapprocherais; mais vous verrez qu'avec le système que vous suivez, vous vous exposez à voir une commission de 36 membres, réputés les plus capables, exercer une telle influence sur la chambre qu'il sera impossible d'en traduire le moindre amendement lors de la discussion. D'ailleurs, il y a déjà douze ou quatorze membres dans cette chambre qui font toujours partie de la commission du budget, et ils voudraient probablement en être les examinateurs héréditaires. (On rit.)

M. Lefebvre pense que pour éviter les inconvénients signalés par M. Demarçay, il faudrait diminuer le nombre des commissaires.

M. Demarçay pense au contraire qu'il faudrait l'élever à 70.

M. Humann reproduit ses observations sur les inconvénients des commissions nombreuses.

M. le président : Je vais mettre aux voix le chiffre proposé par M. Demarçay.

Une voix : Non, 45 !

Une autre : 36 !

Une autre : 27 !

Une autre : 18 !

Une autre : 9 !

Plusieurs voix à gauche : Ah ! c'est une mauvaise plaisanterie !

M. le président : Nous descendrons successivement.

Les chiffres 70 et 45 sont successivement mis aux voix et rejetés.

La chambre adopte celui de 36, qui est celui de la commission.

Tout ce vote a lieu au milieu de la plus grande confusion des voix qui se croisent et partent en même temps de tous les bancs. L'article est ainsi adopté.

Art. 2, qui deviendrait l'article 64 du règlement. La commission des lois de finances nommera :

1° Un rapporteur pour faire à la chambre le rapport sur la loi des comptes ;

2° Des rapporteurs, en nombre égal à celui des ministères, pour faire à la chambre le rapport du budget des dépenses de chaque ministère ;

3° Un rapporteur pour faire à la chambre le rapport sur la loi des recettes. — Adopté.

Art. 3 qui deviendrait l'art. 65 du règlement. La présentation des rapports sur la loi des dépenses sera, si la chambre le décide, par exception aux articles 45 et 46 du règlement, précédée d'une discussion générale sur l'ensemble de cette loi.

Chaque rapport spécial pourra être suivi d'une discussion générale sur la partie de la loi des dépenses à laquelle il s'appliquera.

M. Gouin propose un paragraphe additionnel ainsi conçu :

« Chacun de ces rapports sera présenté sitôt qu'il aura reçu l'approbation de la commission. »

Cet amendement est adopté ainsi que l'article amendé.

Art. 4 qui deviendrait l'article 66 du règlement. « Il sera voté par un scrutin secret sur chacune des lois des comptes, des dépenses et des recettes. — Adopté. »

M. le président : La parole est à M. Salverte, pour le développement de la proposition qu'il a soumise hier à la chambre. (De toutes parts : A demain, à demain !) Messieurs, nous avons devant nous des occupations considérables; il faut absolument que les modifications au règlement soient terminées cette semaine.

Il y a donc urgence à entendre aujourd'hui M. Salverte. (Oui, oui !)

M. Salverte : Messieurs, la proposition que j'ai l'honneur de soumettre à la chambre est celle qu'elle a adoptée le 28 décembre de l'année dernière; alors de nombreux projets de loi attendaient la délibération et l'on craignait que la session ne pût suffire aux besoins législatifs; cette circonstance influa sur votre décision. Eh bien, Messieurs, l'occasion n'est pas moins favorable aujourd'hui pour ma proposition qu'elle ne l'était en 1831. Car vous savez, messieurs, quelle longue série de travaux vous avez à parcourir, et combien il est à redouter que la brièveté du temps ne vous force à interrompre des discussions commencées. En adoptant encore la marche que je vous propose, vous pouvez remédier à cet inconvénient.

Ici, l'orateur rappelle que son projet a été rejeté par la chambre des pairs, et il s'attache à réfuter la plupart des objections qui lui ont été opposées dans le sein de cette chambre. Il conclut en disant que sa proposition offre de grands avantages et qu'il y persiste.

M. le président : Cette proposition est-elle appuyée? (Oui, oui !)

Je vais mettre aux voix la prise en considération. M. Mahul : Messieurs, je m'empresse de reconnaître l'utilité que présente la proposition de notre honorable collègue, M. Eusèbe Salverte. Mais j'ai remarqué qu'elle aura deux résultats : le premier, d'ajouter quelque chose à l'élément démocratique (oh, oh !) qui est une des principales portions de notre constitution, mais qui doit être modéré; le second, de gêner le mouvement de notre régénération parlementaire. Certes, Messieurs, je ne redoute pas l'extension de l'élément démocratique (on rit) qui est, selon moi, parfaitement constitutionnel, mais c'est la question d'opportunité que je discute.

L'orateur rappelle ici qu'en Espagne autrefois des commissions furent nommées pendant l'intervalle des sessions, mais que l'on ne tarda pas à s'apercevoir qu'elles empiétaient sur le pouvoir exécutif.

Il s'attache à prouver que la proposition de M. Salverte n'est pas faite à propos. En effet, dit-il, la position de la chambre change comme celle du gouvernement; il faut se conformer à ces changements, et on ne le pourrait pas si l'on persistait toujours dans le même système. L'année dernière, par exemple, la chambre croyait à la possibilité d'une guerre sérieuse, et peut-être croyait-elle à la nécessité d'accroître l'élément démocratique, nécessité à laquelle elle ne croit plus aujourd'hui. (A gauche. Oh ! oh ! c'est curieux. — On rit.)

La révolution de 1714... (Il n'y en a pas eu ! — On rit.)

Je me trompe; la révolution de 1789 a fait faire des progrès trop rapides à l'élément démocratique (A droite, en riant. Très-bien ! très-bien !) il eut été plus prudent d'aller progressivement.

L'orateur parle ensuite de la révolution de 1830, dont il faut user modérément, et termine, au milieu des rires de la chambre, en disant que la proposition de M. Salverte est excellente en elle-même, mais dangereuse parce qu'elle est inopportune. (Aux voix, aux voix !)

M. le président : Je mets aux voix la prise en considération de la proposition de M. Salverte.

Cette prise en considération est décidée presque à l'unanimité. La proposition sera imprimée, distribuée et examinée dans les bureaux. La séance est levée à cinq heures 3/4.

(Corresp. particulière du PRÉCURSEUR.)

(Présidence de M. DE SCHONEN.)

Séance du 14 décembre.

Après la lecture du procès-verbal, M. Bonnefons propose à la chambre l'admission de M. Garraube, élu député par un collège de la Dordogne.

La parole est ensuite à M. Benjamin Delessert pour le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif aux termes de prescription des consignations faites dans les divers bureaux de poste pour être remises à destination.

M. le rapporteur entre dans des explications que le bruit des conversations particulières empêche de parvenir jusqu'à nous. Nous saisissons seulement que la commission propose de fixer à cinq années le terme de prescription, et qu'elle émet le vœu de voir abaisser les droits payés pour les consignations : treize millions sont ainsi déposés chaque année dans les divers bureaux, sur lesquels le trésor perçoit plus de six cent mille francs; sans l'énormité de ces droits, un bien plus grand nombre de dépôts auraient probablement lieu. (1.)

M. Harley fils monte à la tribune pour la lecture d'une proposition. Cette proposition a pour but la création d'une caisse de dépôts pour l'achat des rentes. Cette caisse serait placée sous la responsabilité du ministre des finances; il serait délivré aux déposants des récépissés avec lesquels ils se présenteraient chez les agents de change.

Les développemens de cette proposition sont fixés à lundi.

La séance est levée à 4 heures et demie.

Ordre du jour de samedi 15.

A midi, réunion dans les bureaux; nomination de commission. A deux heures, séance publique; rapport de la commission des pétitions. Discussion du projet de loi concernant le monument à élever sur la place de la Bastille aux citoyens morts pour la liberté.

CHAMBRE DES PAIRS.

(Corresp. particulière du PRÉCURSEUR.)

(Présidence de M. Pasquier.)

La séance est ouverte à deux heures.

Sont présents au banc des ministres MM. Humann, d'Argout, Soult, Barthe et Thiers.

M. Félix Faure, un des nouveaux pairs, est admis à prêter serment. L'ordre du jour appelle à la tribune M. le comte Cornudet pour y faire son rapport sur les biens communaux.

M. le comte Cornudet fait son rapport pendant lequel les causeries deviennent si bruyantes qu'on n'entend rien.

L'ordre du jour appelle la discussion générale sur la loi des douzièmes provisoires.

M. de Dreux-Brézé a la parole.

Notre patriotisme, dit-il, nous empêche de rejeter le projet de loi parce que, si nous le faisons, toute l'action du gouvernement serait anéantie; mais cependant on peut demander au ministre si les surcharges dont nous sommes accablés doivent cesser avec 1832; si les 700

(1) La discussion est fixée à lundi.

millions que la révolution a ajoutés aux budgets ordinaires seront les derniers sacrifices, si les frais de la guerre de Belgique seront payés par le cabinet français ou par le cabinet belge; si après la prise d'Anvers nous aurons enfin la paix; si enfin nous nous ruinerons en détail avec la paix, ou comment, si la guerre survenait, on se mettrait à l'abri d'une banqueroute générale.

M. le ministre des finances rejette toute la responsabilité des dettes qui pèsent sur la France, et déclare que bien que personne ne puisse prévoir l'avenir, il peut assurer que la guerre n'aurait pas lieu, si l'on n'excitait les passions et si on se ralliait franchement autour du trône populaire.

M. de Dreux-Brézé se disculpe d'avoir jamais soutenu le ministère Polignac, et dit que la restauration, loin d'avoir ruiné la France, a laissé des avances qui servent à payer les dettes du gouvernement actuel.

La loi est votée à une majorité de 125 voix contre 3.

La séance est levée à 3 heures et demie et remise à lundi.

ARMÉE DU NORD.

(Correspond. particulière du PRÉCURSEUR.)

Lettre du maréchal Gérard au ministre de la guerre.

Au quartier-général de Berchem, sous Anvers, le 10 décembre 1832.

Monsieur le ministre,

On a continué à la gauche, dans la journée d'hier, les sapes du chemin couvert et du glacis de la lunette St-Laurent, et à la droite celle qui, du cheminement de la contre-garde, se dirige vers le bastion de Tolède.

On devait, dans la nuit, attacher le mineur près du saillant de la lunette Saint-Laurent, à une partie non flanquée de son escarpe, en ouvrant la descente blindée déjà faite, et lançant un radeau dans le fossé; mais cette descente s'est trouvée moins avancée qu'on n'avait cru. On a donc suspendu le travail, et on s'est borné à construire le radeau.

L'opération la plus importante de la nuit a été la construction d'une troisième parallèle, à environ 120 mètres en avant de la deuxième, pour joindre le cheminement du pied du glacis de la lunette à celui du chemin couvert de la contre-garde. Cette opération a parfaitement réussi.

Ces travaux ne sont pas faits sans être fort incommodés par le feu de la citadelle, qui, pendant la journée d'hier surtout, a été extrêmement vif, sans pourtant nous faire éprouver de perte considérable.

J'ai fait rapprocher cette nuit trois de nos batteries de mortiers, dont l'effet, à cause de leur éloignement, était fort incertain. Elles ont été placées derrière la deuxième parallèle, et l'une d'elles n'est distante que de deux cents mètres de la lunette St-Laurent.

Quant à la batterie de 24, commencée hier, elle a fait feu ce matin.

Je voulais aussi établir une batterie de quatre ou six mortiers dans le flanc gauche de la contre-garde déjà occupée par nos logemens; mais il n'est pas possible de le faire en ce moment, attendu qu'il n'y a sur ce point ni emplacement assez large pour établir des mortiers, ni communications praticables pour les y conduire.

Le général Neigre ayant reconnu dans la lunette Montebello des emplacements pour quatre nouveaux mortiers, qui rempliraient entièrement le but que l'on pouvait attendre, je lui ai donné des ordres pour les y faire placer, ce qui a été exécuté aujourd'hui.

La flotte hollandaise, qui est toujours au-delà du fort de Lillo, n'a rien tenté de nouveau contre les positions que nous occupons sur les bords de l'Escaut.

L'armement du fort Saint-Philippe et Sainte-Marie, qui est complètement terminé suffira, je l'espère, pour arrêter toute nouvelle agression de sa part, et nous rendre entièrement maîtres du cours du fleuve.

Nos pertes sont encore très-faibles, car depuis l'ouverture des opérations jusqu'à aujourd'hui 10 décembre, nous n'avons pas eu plus de cent quarante hommes tués ou blessés.

Recevez, monsieur le ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le maréchal commandant en chef l'armée du Nord,
Comte GÉRARD.

Anvers, 12 décembre.

Deux enfans ont été tués hier par des éclats de bombe, à ce qu'on nous assure. Un morceau de fer est tombé rue Beukelaer, un autre rue de la Pompe, près St-André.

Hier vers sept heures du soir une bombe est tombée, près de l'église St-André, dans une maison; elle a traversé les planches et a éclaté au 1^{er} étage. Tous les carreaux ont été cassés.

Deux petits bâtimens ont descendu l'Escaut, portant du matériel pour le fort Philippe où les mineurs sont occupés à travailler.

Quelques journaux ont prétendu que les grandes casernes brûlées à la citadelle étaient abandonnées et que cette perte n'était pas sensible pour nos ennemis.

Des données antérieures à l'événement, l'état des bâtimens et ce que nous avons appris depuis, nous disent cependant le contraire.

Les Hollandais avaient mis ce bâtiment à l'épreuve de la bombe au moyen de solives recouvertes d'une couche épaisse de terre et de fumier. Leurs ambulances, leur pharmacie et leur lingerie se trouvaient dans ce local, le plus sain et le plus moderne de la citadelle. Il aura été impossible de sauver ces objets, les Hollandais ne pouvant croire que le feu s'y mit aussi facilement.

Voici comment on présume que le bâtiment a pris feu. Une masse de bombes et d'obus s'étaient enfoncés dans la terre qui remplissait les greniers. L'activité du feu des Français mit le toit en flammes et la chaleur fit éclater presque à la fois toute cette masse de projectiles remplis de poudre et de matières inflammables. Il fut dès-lors impossible de sauver le bâtiment.

En ce moment, onze heures, le feu prend de l'activité.

Il est quatre heures, il n'y a rien de nouveau.

Nous avons vu aujourd'hui des barques allant de la citadelle à la tête de Flandres où elles ont débarqué bon nombre de soldats hollandais blessés. Quelques-unes d'entr'elles étaient chargées de foin et aussi de munitions de bouche pour la garnison.

Il paraît que la vive canonnade que l'on continue à entendre du côté de Lillo a pour but, de la part des Hollandais, de pratiquer une coupure dans la digue de la rive droite de l'Escaut, qui inonderait ainsi tout le terrain qui s'étend de ce point aux environs d'Anvers.

Une coupure a été pratiquée dans une ligne du voisinage de la Porte-Rouge (route de Bréda) pour faire passer dans les polders les eaux qui, à la marée montante et par la rupture de l'écluse et du batardeau de la citadelle, viendront dans les fossés de la ville. Par ce fait on pourra totalement priver d'eau les fossés de la citadelle.

Hier au soir à sept heures une bombe a éclaté dans la rue de la Pompe, près l'église St-André, n° 1452. Tout le devant de la maison a été déchiré et fortement endommagé. Un enfant en bas âge y a été mortellement blessé.

Ce matin on entendait à peine quelques rares détonations du côté de l'Escaut.

On dit que les canonnières hollandaises se sont avancées dans le pol-

der inondé, de manière qu'une partie de la division Sébastiani courrait risque d'être prise entre deux feux.

(Journal du Commerce d'Anvers.)

Un mineur au quel on venait d'amputer la jambe, broyée par une bombe, a réclamé vivement son soulier au moment où il était emporté par ses camarades; il disait n'avoir que cette seule paire.

La division Sébastiani continue de surveiller la rive gauche, et son quartier-général est à Calloo, quoiqu'un journal de Bruxelles ait eu la naïveté de dire qu'il avait passé l'Escaut. Son objet spécial est de couper la communication avec la Hollande.

Les dépositions du déserteur dont nous avons parlé hier présentent beaucoup d'intérêt, et comme il est de Gand, on n'a pas de raison de soupçonner sa véracité. Il assure qu'il se trouve dans la garnison un grand nombre de soldats pris dans les prisons et dont le caractère déterminé est encore exalté par les promesses qui leur ont été faites d'un acquittement des peines qu'ils ont à subir. Ce déserteur ne pense pas que la citadelle puisse tenir long-temps; il ajoute que l'intérieur est rempli d'arbres et de madriers entre lesquels les soldats se jettent pour éviter les éclats de projectiles.

Il faut maintenant une permission spéciale signée par M. le général Desprez, pour pouvoir expédier d'Anvers, et par estafette, des dépêches à Bruxelles. Cette mesure, à ce que l'on vient de m'assurer, a été motivée par la quantité de nouvelles absurdes que l'on débitait tous les jours à Bruxelles entre cinq et huit heures du soir, et qui toutes, disait-on, étaient parvenues par estafette.

(Correspondance particulière de l'Indépendant, 2^e édition.)

Berchem, 12 décembre, 11 heures du matin.
La canonnade qui s'est ralentie un instant dans la nuit passée a repris ce matin à 4 heures avec une grande force et elle continue encore.

Vous dire le progrès qu'elle a fait faire aux assiégés, c'est ce qui m'est encore impossible, seulement je crois pouvoir vous assurer que les assiégés ont été chassés vigoureusement, et que quoique leur riposte fut vive, il n'en est pas résulté de perte considérable. Elle a même été moindre que celle des jours précédents.

D'où cela vient-il? La chose est facile à expliquer. Tant que les travaux pour approcher du fossé de la lunette se faisaient, malgré les précautions prises pour protéger les travailleurs, ils étaient fort à découvert et il était facile de les atteindre.

Maintenant les ouvrages qui couronnent le chemin couvert sont perfectionnés et protègent efficacement les travailleurs.

La perte de ces derniers eût été moindre encore la nuit dernière sans le clair de lune. Son importune lumière fait presque désirer le mauvais temps ou du moins les brouillards.

Midi.

A l'instant le général Rapatel, qui a été de service cette nuit à la tranchée, rentre dans Berchem. Je peux vous confirmer ce que je vous disais plus haut que la perte éprouvée par les hommes de tranchée a été minime.

Un sous-lieutenant a été blessé au bras assez grièvement, il n'a cependant pas voulu quitter la tranchée plus tôt que les autres, et il arrive à l'instant dans la maison d'où je vous écris, le bras en écharpe, et prenant son mal fort en patience, sinon avec gaieté.

Ce sont de braves gens que ces soldats français. A les voir courageux et dévoués pour une cause qui n'est pas tout-à-fait la leur, on ne conçoit guère l'opposition qui se manifestait à leur entrée en Belgique. Ce n'est pas à Anvers toujours que cette opposition aura de l'écho, et je crois pouvoir vous assurer que si on recueillait les voix des habitants de la ville, pour savoir s'il faut ou s'il ne faut pas renoncer à n'attaquer Chassé que par la campagne, la majorité ne serait pas douteuse.

C'est que la pitié qu'inspirent ces braves est grande quand on les voit se battre avec un désavantage évident, et cependant avec un indomptable courage; et on le dit à haute voix partout: «Qu'on attaque par la ville! Les maisons démolies seront rebâties, tandis que ces braves ne ressusciteront pas!»

La lunette St-Laurent tient toujours, et elle est admirablement bien défendue. Mais il faut qu'elle tombe, car, comme je vous le disais hier, le mineur, son ennemi mortel, est dans ses flancs.

Pour détruire les ouvrages et retarder la chute de la lunette, une sortie de la garnison serait nécessaire; mais les travaux sont si bien surveillés et seraient si bien défendus, qu'il n'est pas à craindre que la garnison se hasarde à tenter l'affaire.

Vous savez le saut qu'on a fait faire hier à l'écluse de réserve sous le fort de Tolède. On en a vu depuis toute l'efficacité; à la marée montante, les assiégés ont ouvert l'écluse qui se trouve entre le bastion du Duc et le bastion de Fernando; les fossés se sont remplis, mais à la marée descendante il n'y est presque rien resté. Ceci est pour les assiégés un mal sans remède.

Une personne qui a quitté Anvers le 12 à 5 heures du soir, annonce que la mine pratiquée sous l'escarpe de la lunette St-Laurent devait sauter dans la nuit. Quatre compagnies d'élite étaient commandées pour occuper la brèche, un quart-d'heure après l'explosion.

Anvers, 12 décembre. (Midi.)

La troisième parallèle, ouverte dans le glacis même du chemin couvert du bastion n° 2, et qui se lie à l'extrémité du chemin pratiqué parallèlement à la face gauche de la lunette St-Laurent, a été entièrement percée pendant la nuit; ce matin, les travailleurs y étaient à l'abri.

Pendant la journée on s'occupe d'élargir la tranchée et de renforcer le parapet.

L'ennemi lance encore des bombes qui partent du bastion n° 1; mais comme elles sont tirées de l'intérieur de la place, elles ont une grande portée et n'inquiètent point les troupes placées à proximité de la citadelle. Quelques hommes ont été atteints dans la 2^e parallèle.

Les 40 mortiers placés maintenant à proximité de la citadelle, et à moins de 400 mètres des ouvrages, et le feu vif et soutenu tant de ces mortiers que des batteries de canons et d'obusiers ont produit de grands ravages; tous les bâtiments ont été incendiés, tous les blindages ont été entamés et rendus inhabitables.

Une partie des subsistances a été la proie des flammes dans l'incendie des bâtiments.

Le général Chassé ne se montre que très-rarement.

Un fait unique peut-être dans l'histoire de l'artillerie est arrivé hier. Pendant qu'un capitaine français pointait lui-même la pièce de 24, un boulet de la citadelle est entré dans l'âme de la pièce, qui sans doute est hors de service.

Un mineur français qui devait travailler cet après-midi à la tête de la sape, voyant qu'il était pour ainsi dire impossible de rester à son poste parce que la citadelle lançait force projectiles dans cet endroit crut pouvoir momentanément abandonner ce poste périlleux: le voyant revenir, son capitaine furieux, attribuant ce retour à un défaut de courage, le qualifie de lâche pour avoir quitté le poste à lui confié. Au mot de lâche, introuvable dans le dictionnaire du soldat français, le mineur répond aussitôt: «Vous m'ordonnez de retourner, j'obéis, mais dans cinq minutes je ne serai plus.»

Effectivement, peu d'instants après l'infortuné avait les deux jambes emportées. Transporté immédiatement et passant devant son capitaine, ce brave faisant un effort, lui adressa ces paroles mémorables qui, ce soir, sont à l'ordre du jour de l'armée: Eh bien! mon capitaine, vous l'avez voulu, voyez mon état!

Ce valeureux militaire, dont je vous donnerai le nom, vit encore. On espère le sauver.

Un autre soldat de la même compagnie des mineurs qui travaillait aujourd'hui à la tranchée a été tué d'une manière affreuse. Un obus, lancé de la forteresse, était tombé dans la parallèle, les travailleurs placés à côté se jetèrent aussitôt à plat-ventre. Un de leurs camarades voulant prévenir le malheur qu'allait nécessairement occasionner cet éclat, se jette-dessus, mais hélas! trop tard: l'obus éclate, et ce malheureux a été la seule victime de cet acte de courage et d'humanité.

Quelques boulets tombent encore en ville. A midi, deux de ces projectiles sont tombés dans la maison de M. Willens, rue du Couvent. Il en a fait rapport à la régence.

Quant à l'Escaut, il n'y a rien de particulier.

On ne peut rien voir au bas de la rivière à cause du brouillard. Cependant on entend dans cette direction une canonnade, et on croit que les canonnières hollandaises tirent comme hier sur les Français, qui élèvent des batteries au fort Frédéric Mendrick.

Le bateau à vapeur Chassé, n'est point parti d'ici comme on disait hier, ce navire se trouve encore dans le port de Burch.

Berchem, 12 décembre (soir.)

Treizième journée du siège.

La nuit et la journée n'offrent rien de particulier dans la position apparente du siège, un feu continu des deux côtés, sans faire beaucoup de mal, mais en réalité un pas important a été fait. Le bruit vient de se répandre dans l'armée que les sapeurs du génie ont enfin réussi dans leurs efforts pour miner l'angle saillant de la lunette St-Laurent, et depuis ce moment on attend avec anxiété le bruit de l'explosion qui annoncera que le chemin est ouvert.

EXTÉRIEUR.

(Corresp. particulière du PRÉCURSEUR.)

ANGLETERRE. — Londres, 11 décembre. — Consolidés 83 3/4 7/8.

Les élections occupent presque exclusivement tout le monde. Il s'est fait peu d'affaires à la Bourse.

— Le *Globe* dément aujourd'hui la nouvelle donnée hier par l'*Albion* de la perte corps et biens du brick le *Snake*.

Ce bâtiment est arrivé sain et sauf dans les Dunes.

— Toutes les élections continuent toujours à être favorables à la réforme.

— Le gouvernement a donné ordre de suspendre toutes poursuites pour le payement des dîmes pendant toute la durée des élections.

ALLEMAGNE. — Mayence, 7 décembre. — Le discours de notre grand duc à l'ouverture des états a produit un heureux effet. On y a vu surtout avec plaisir que les impôts ne seraient pas augmentés, la promesse d'une diminution de l'impôt sur le sel et l'espoir d'une modification du code en général et de la partie criminelle surtout.

On dit aussi que la publicité des débats de la chambre sera bientôt accordée.

— Depuis quelques jours on voit arriver beaucoup d'artillerie par la voie de terre et de mer que l'on embarque sur le Rhin. Elle est destinée pour les places fortes prussiennes. On y fait aussi des expéditions de blé et de légumes dont le prix est considérablement haussé.

Le gouvernement a aussi fait faire des achats. Une maison de notre ville vient de faire un envoi sur Metz de 30,000 sacs d'avoine.

SUISSE. — Zurich, 5 décembre. — La diète est définitivement convoquée pour le 16 janvier à Zurich. On n'attend rien de bon d'elle.

Il paraît presque certain que samedi soir, 1^{er} décembre on avait le projet de mettre le feu dans le centre de la ville au milieu du vent le plus violent.

NOUVELLES D'OPORTO.

On écrit du Havre le 13 décembre:

Le capitaine Rouget, commandant le brick de commerce le *Mercur* et qui partit d'Oporto le 2 décembre, entre à l'instant dans nos bassins et nous communique à l'instant les nouvelles suivantes:

La ville d'Oporto continue d'être assiégée par les miguelistes; 30,000 hommes sont aux portes, qu'ils ne franchiront cependant qu'après avoir pris de vive force les triples tranchées de l'armée des constitutionnels, bien déterminés à y être ensevelis ou à vaincre à l'exemple du 29 octobre.

Les miguelistes restent sur l'offensive et leurs postes avancés sont si rapprochés des miguelistes, qu'une 1/2 heure de marche suffit pour les rencontrer diamétralement dans tous les sens.

Dans cet état de choses, l'armée constitutionnelle se trouve livrée aux plus grandes privations; les habitants de cette malheureuse ville sont aussi dans la plus terrible alternative, et voient à chaque instant crouler leurs maisons et exterminer leur famille par 5 batteries placées sur la rive gauche du Douro, qui jour et nuit lancent des bombes et des obus sur la ville; les 2 grandes rues (des Fleurs et de Bellemonte)

ont jusqu'à ce jour été l'objet principal de leur feu, aussi presque toutes les maisons de ce quartier sont percées de plusieurs bombes.

Le couvent de St-Dominique, situé à l'extrémité de l'une de ces rues et dans lequel étaient déposées de riches marchandises, fut incendié par un projectile, le 27 octobre, et le 29 ses décombres fumant encore ne présentaient que des ruines. La perte de ces valeurs appartenant à des particuliers, est évaluée à un million de creusades.

La libre entrée d'Oporto, qui avait été jusqu'alors sinon la seule ressource des Pédistres, du moins leur principal secours, vient de leur être ôtée par 3 batteries situées sur la rive gauche de l'entrée du port, et qui en défendent l'accès à tout navire, à moins qu'il ne coure la chance d'être coulé à fond.

M. le vicomte de Ste-Marthe, commandant l'armée Migueliste a fait connaître à tous les capitaines des navires neutres, par l'intermédiaire du consul anglais à Oporto, le 12 novembre, que par faveur il les laisserait librement sortir de ce port jusqu'au 7 décembre, que passé cette époque, ils auraient à essayer le feu des batteries.

Une 4^e ligne de paquebots américains va être établie entre New-York et le Havre. Plusieurs navires neufs d'un fort tonnage et de la plus belle construction, composeront cette ligne nouvelle qui ira se joindre aux trois lignes régulières qui font déjà cette navigation. Ainsi grâce à l'activité de cette exploitation, et à l'extension qu'elle vient d'acquies, il partira par mois 4 paquebots du Havre et 4 paquebots de New-York. Les départs auront lieu dans chacun de ses ports, les 1^{er}, 8, 16 et 24 de chaque mois. La ligne du Havre à New-York se trouvera de la sorte servie par le même nombre de paquebots que celle de Liverpool.

On doit considérer comme un singulier phénomène le succès extraordinaire de l'*Histoire de France* par M. l'abbé de Montgaillard. Cet écrivain qui a cessé de vivre au moment où il mettait la dernière main à son ouvrage, n'appartenait à aucune de ces coteries littéraires dont les membres se font valoir réciproquement, et se proclament à tour de rôle hommes d'esprit et de génie; il a traversé les diverses phases de nos révolutions, sans s'attacher à aucun des partis qui ont été successivement vainqueurs et vaincus, et qui conservent pour leurs chefs ou pour leurs agents une religieuse vénération. Il est résulté de cet isolement qu'à l'apparition de l'ouvrage historique de M. l'abbé de Montgaillard, toutes les opinions se soulevèrent contre lui, et, par un contraste remarquable, tout le monde le lisait ou voulait le lire: on mettait un extrême intérêt à se procurer les livraisons à mesure qu'elles paraissaient; et, à l'exemple de Lafontaine, qui demandait à ses amis s'ils avaient lu le prophète Baruch, peu de personnes se rencontraient sans se dire: avez-vous lu Montgaillard?

A l'imitation de Thucydide, Salluste, Tacite, de Thou et de son frère, M. le comte de Montgaillard a écrit l'histoire contemporaine. Doué d'une rare énergie et d'un talent remarquable, M. de Montgaillard a saisi avec force le burin; interrogeant les actes les plus authentiques, suivant les acteurs dans toutes les scènes, l'historien a jugé les hommes et les événements avec cette sévérité si utile à la postérité, et cette impartialité si nécessaire aux contemporains.

Celui-là qui vit dans la retraite, après soixante ans d'expérience acquise dans les camps, à toutes les cours de l'Europe, peut écrire l'histoire; il a assez vu, il a assez recueilli; celui-là qui est à l'abri des influences des gouvernements, et qui vit étranger aux coteries littéraires, peut écrire l'histoire. Telle est dans le monde la position de M. le comte de Montgaillard.

— On réclame avec raison des livres destinés à répandre des connaissances claires et précises sur des objets d'utilité générale et à éclairer les masses populaires par des esquisses neuves et positives. Sous ces rapports, nous signalons aux pères de famille confiants dans le nom de M. Bouilly, *Le Portefeuille de la Jeunesse*. Cet ouvrage, qui s'adresse à toutes les classes de la société, contient une multitude de faits instructifs et amusants. Les personnes les plus marquantes dans chaque spécialité, sont offertes pour modèles en tête des volumes, et les notices de M. Bouilly intéresseront par des détails fort curieux. Le Portefeuille de la Jeunesse a d'ailleurs déjà obtenu un grand succès, et peut être regardé avec justice comme l'un des livres d'écoles les plus utiles et les plus agréables. (Voir aux annonces.)



PAQUEBOTS A VAPEUR

DE MARSEILLE A NAPLES.

Touchant à Gènes et Livourne.

L'intendance sanitaire de Gènes a réduit à 6 jours la quarantaine imposée aux provenances de Marseille.

Le beau paquebot *le Sully* partira de Marseille pour Gènes le 20 décembre courant; le 25, la quarantaine étant purgée, les passagers seront remis au paquebot *le Henri IV*, qui continuera sa route de Gènes à Naples.

S'adresser à Marseille, à MM. Ch. et A. Bazin, armateurs; à Lyon, à la Comp^e des Paquebots à vapeur du Rhône, quai de Retz, n° 42.

(1022 2)

MALADIES SECRÈTES ET CUTANÉES.

SIROP DÉPURATO-LAXATIF DE SÉNÉ*,

Publié par ordre exprès du gouvernement, Préparé par PERENIN, Pharmacien-Chimiste, rue du Palais-Grillet ou Puits-Pelu, n° 23, à Lyon.

Ce sirop est reconnu par les plus célèbres médecins du royaume pour être le spécifique le plus puissant pour purifier le sang et opérer la guérison très-prompte et complète des maladies cutanées et vénériennes, telles que Dartres, Gales répercutées, Boutons, Rougeurs, Pustules, écoulements anciens ou récents, Fleurs blanches des Femmes, etc. etc.; il remédie également aux accidents mercuriels.

Les cures surprenantes, opérées chaque jour par ce dépuratif, sont un sûr garant à la confiance publique dont il jouit constamment, et prouvent incontestablement que nulle préparation de ce genre ne peut lui être comparée. * C. P. 159.

On fait des envois. (Ecrire franco).

(1028 5)

GRAND - THÉÂTRE.

Spectacle du 17 décembre.

L'Opéra-Comique, opéra. — Ma Place et ma Femme, comédie. — Le Dieu et la Bayadère, opéra-ballet.

(On commencera à 6 heures.)

THÉÂTRE

DU POLONAIS DE LINSKI.

Aujourd'hui Lundi 17 décembre 1832.

Séance extraordinaire à 5 heures et demie.

Changement des Panoramas

Et Grande Soirée de Magie égyptienne.

BOURSE DE PARIS. — 15 décembre 1832.

	1 ^{er} C ^{rs} .	plus h	plus b	dern.
5 p. 0/0 au compt.	98 10	98 50	98 20	98 40
— fin courant.	98 20	98 50	98 20	98 40
EMP. 1831 au compt.	98 55	98 55	98 55	98 55
— fin courant.	98 55	98 55	98 55	98 55
4 p. 100 au compt.	68 5	68 55	68 5	68 50
3 p. 0/0 au compt.	68 10	68 45	68 5	68 45
— fin courant.	68 10	68 45	68 5	68 45
ACTIONS DE LA BANQ.	1680	1680	1680	1680
R. DE NAPLES au c.	80 25	80 50	80 25	80 50
— fin courant.	80 50	80 75	80 50	80 75
CORTÈS.	35 1/8	35 1/8	35 1/8	35 1/8
ESPAÑ. EMP. royal.	82 1/4	82 1/4	82 1/4	82 1/4
— fin courant.	82 1/4	82 1/4	82 1/4	82 1/4
— Rente perp.	59 3/4	59 3/4	59 3/4	59 3/4
— fin courant.	59 3/4	59 3/4	59 3/4	59 3/4
QUATRE CANAUX.	1055	1055	1055	1055
C ^{rs} HYPOTHÉCAIRE.	548 75	548 75	548 75	548 75
EMPRUNT D'HAÏTI ..	76 1/2	76 1/2	76 1/2	76 1/2
EMPRUNT ROMAIN ..	76 1/2	76 1/2	76 1/2	76 1/2
EMPRUNT BELGE. . .	76 1/2	76 1/2	76 1/2	76 1/2

COURS DES MARCHANDISES.

Colza, disp.	85 50
Courant du mois,	84 à 84 50
Janvier et février,	84
4 premiers mois 1833,	84
6 derniers mois,	83
Lille,	74 50 à 74 75
Voiture,	6 25
3/8 disp. Montpellier,	210
Courant du mois,	210
Décembre,	210
Janvier et février,	195 à 197 50
4 premiers,	195
Les sucres bruts sont très-calmes. Il ne se fait aucune affaire.	
Les Cafés calmes.	
Les savons valent 120 f.; escompte, 12p. 0/0.	

Anselme PETETIN.

LYON, IMP. DE CHARVIN, RUE CHALAMON, N° 5.

MAISON DE COMMISSION DE LIBRAIRIE
DE P. A. MOUTARDIER,
Rue Gît-le-Cœur, numéro 4, à PARIS.

Sous Presse :

LA CINQUIÈME ÉDITION
DE L'HISTOIRE DE FRANCE

DEPUIS LA FIN DU RÈGNE DE LOUIS XVI JUSQU'A L'ANNÉE 1825,
 Précédée d'un Discours préliminaire et d'une Introduction historique sur la Monarchie française
 et les Causes qui ont amené la Révolution;

Par l'Abbé de Montgaillard ;

Ouvrage faisant suite à toutes les HISTOIRES DE FRANCE publiées jnsqu'à ce jour.

Neuf gros Volumes in-8°, y compris la Table.

PRIX DE CHAQUE VOLUME : 6 FR. POUR PARIS. — TOTAL : 54 FR. L'OUVRAGE COMPLET.

Il paraîtra une Livraison de deux Volumes tous les vingt jours.

UNE NOUVELLE ÉDITION

Du même Ouvrage

EN QUINZE VOLUMES IN-12,

Paraîtra également par Souscription : chaque Livraison sera composée de 5 volumes qui, tous les vingt-cinq jours, seront livrés aux
 Souscripteurs.

LE PRIX DE CHAQUE VOLUME EST FIXÉ A DEUX FRANCS, OU TRENTÉ FRANCS L'OUVRAGE COMPLET.

Pour paraître le 15 décembre :

Le Tome 3^e
DE LA SUITE DE CE GRAND OUVRAGE,

CONTINUÉ PAR M. LE COMTE DE MONTGAILLARD.

Le Tome 4, qui comprendra les Années 1830 et 1831, paraîtra incessamment.

Le Tome 2^e de
PARIS MALADE,
ESQUISSES DU JOUR

Par Eugène ROCH.



EN VENTE :

LA FEMME SELON MON CŒUR.

PAR M. E. LHÉRITIER. — IN-8°. — 7 FR.

LIVRES POUR ÉTRENNES :

LE PORTE-FEUILLE DE LA JEUNESSE,

Ou la Morale et l'Histoire enseignées par des Exemples ; précédé d'un Discours sur l'ensemble de l'Ouvrage ;

PAR M. BOUILLY.

Vingt Volumes grand in-8°. — Prix : 40 fr. — Chaque volume, orné d'un Portrait et d'une Vignette, contient 250 à 300 pages, et se vend séparément broché, cartonné élégamment, ou relié.

TITRES DES VOLUMES :

Patriotisme. — Science. — Industrie. — Originalité. — Héroïsme. — Commerce. — Femmes. — Jeunes Gens. — Beaux-Arts. — Littérature. — Naufrage. — Humanité. — Voyages. — Récréations.
 — Honneurs. — Eloquence. — Hospitalité. — Mode. — Civisme. — Crimes et Châtiments.

<i>Histoire et Voyages de Petit-Jacques à l'Île de Madagascar</i> ; 3 vol. in-18, ornés de gravures,	6 f.
<i>Contes de Musæus</i> , 5 vol. in-18, vignettes,	12 f. 50 c.
<i>Contes Irlandais</i> , 2 vol. in-18, vignettes,	5 f.
<i>Contes Chinois</i> , par Abel RÉMUSAT, 3 vol. in-18, vignettes,	7 f. 50 c.
<i>Œuvres poétiques de Mad. Dufresnoy</i> , beau vol. in-8°, orné de gravures,	10 f.
<i>Idem</i> , 2 vol. in-12, Jésus vélin, broché,	10 f.